



# Assemblée générale

Soixantième session

**25<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 29 septembre 2005, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 110 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/60/1)

**M. Kazykhanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport exhaustif sur l'activité de l'Organisation, qui couvre toutes les activités multidimensionnelles menées par l'ensemble des institutions des Nations Unies. En fait, l'année a été l'une des plus difficiles, des plus cruciales et des plus fructueuses de l'histoire de l'ONU. Le Secrétaire général et l'Organisation ont pris des mesures audacieuses et concrètes dans plusieurs domaines importants, tels que la sécurité, le développement et les droits de l'homme, ainsi que la réforme institutionnelle.

Il y a deux semaines, nous avons tous assisté au Sommet historique des Nations Unies. Son document final, comme l'a dit le Secrétaire général, constitue un bon outil pour rationaliser l'ONU et lui permettre de relever les nombreux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons désormais coordonner notre action afin d'utiliser au mieux ces possibilités nouvelles.

Le Kazakhstan insiste sur la nécessité urgente de s'attaquer aux défis mondiaux que représentent le désarmement et la non-prolifération. Comme nous le savons tous, la Conférence des Parties de 2005 chargée

d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas parvenue à mettre sur pied un mécanisme général et équilibré pour renforcer le régime international de non-prolifération et pour atteindre plus facilement l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Plus inquiétante encore, toutefois, est l'absence de recommandations claires sur les questions brûlantes de la non-prolifération et du désarmement dans le document final du Sommet des Nations Unies de 2005.

Aujourd'hui, les défis et les menaces, y compris ceux liés à la prolifération incontrôlée des armes nucléaires et au risque de voir ces armes tomber aux mains des terroristes, ont augmenté de manière exponentielle. Éliminer ces menaces exige une action conjointe, bien coordonnée et efficace à tous les niveaux. Nous estimons que la lutte contre le terrorisme menée par la communauté internationale doit respecter de manière stricte les normes du droit international, et nous comptons qu'une convention générale sur le terrorisme international sera rapidement conclue.

Nous continuons d'appuyer l'universalisation et le renforcement des mécanismes issus des traités antiterroristes. La signature par le Kazakhstan de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire vient réaffirmer de manière concrète cette position.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



En janvier 2005, le Kazakhstan a accueilli une réunion du Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité. Selon nous, il est très significatif que la réunion du CCT ait été convoquée conjointement avec la Communauté des États indépendants, au cœur du continent eurasiatique. Les activités de lutte contre le terrorisme dans notre région sont étroitement liées aux efforts visant à prévenir le trafic des stupéfiants, des armes et la traite des êtres humains. La plupart des organisations de la région accordent une attention particulière au développement de la coopération en matière d'activités antiterroristes. Nous pensons que l'expérience que nous avons acquise dans ce contexte pourrait s'avérer utile pour le CCT.

Pour le Kazakhstan, la Commission de consolidation de la paix, que l'on se propose de créer, constitue un pas dans la bonne direction. Sa mission principale devrait être de s'efforcer d'empêcher la récurrence de situations où l'absence d'une stratégie de consolidation de la paix entraîne une escalade des conflits internes et, en fin de compte, une perte supplémentaire des capacités des États à s'acquitter de manière efficace et responsable de leurs fonctions souveraines.

Notre pays travaille activement sur les questions liées à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA). La CICA est un lieu d'échange de vues sur la sécurité en Asie. Il est encourageant de voir que le processus de la CICA gagne de l'élan et est, en fait, devenu un important instrument de diplomatie préventive.

Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devrait être l'élément central des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin à la pauvreté, aux conflits, à l'instabilité et au terrorisme. Le développement socioéconomique, ainsi que la coopération internationale, doivent devenir des éléments clés d'une approche préventive en matière de sécurité collective. Le deuxième rapport national sur les OMD, publié récemment en coopération étroite avec le Gouvernement de la République du Kazakhstan, indique que notre nation a déjà atteint un certain nombre de ces objectifs, en particulier concernant l'éducation pour tous, l'élimination de la pauvreté et la promotion des femmes. Nous sommes également en passe d'atteindre d'importantes cibles dans plusieurs autres domaines.

Nous remercions l'ONU et ses institutions spécialisées pour l'assistance qu'elles ont fournie afin d'atténuer les effets des catastrophes écologiques qui se produisent en mer d'Aral et dans la région de Semipalatinsk. Les problèmes rencontrés dans d'autres régions ont une dimension mondiale, puisqu'ils ont un effet néfaste sur la santé et les moyens de subsistance de populations dans d'autres régions du globe. Dans ce contexte, nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer, lors de la présente session de l'Assemblée générale, le projet de résolution sur la région de Semipalatinsk, qui sera présenté par le Kazakhstan.

Nous estimons que les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral devraient être pleinement pris en compte, ainsi que le souligne le Programme d'action d'Almaty. C'est pourquoi, le Kazakhstan se félicite que le document final du Sommet des Nations Unies de 2005 contienne des dispositions relatives à l'amélioration des capacités de transport en transit des pays sans littoral et à leur accès aux marchés mondiaux. Afin d'encourager le processus de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, le Gouvernement kazakh, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a organisé une réunion de haut niveau sur le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, à Almaty en mars dernier. Nous estimons qu'il s'agit d'une contribution importante à l'application de ce Programme, grâce notamment aux partenariats renforcés adoptés entre toutes les parties intéressées, y compris les organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Le Kazakhstan estime que la primauté du droit revêt une importance primordiale dans les relations internationales. Le développement du Kazakhstan est étroitement lié à la poursuite de la démocratisation de notre société, fondée sur le respect des droits et des libertés de chaque individu. En conséquence, le Kazakhstan appuie le renforcement des institutions démocratiques et des entités des Nations Unies chargées des droits de l'homme de l'ONU. Nous espérons sincèrement que ces changements ont pour but de promouvoir les droits et les libertés des citoyens et de garantir le respect des principes de non-ingérence et d'égalité souveraine des États.

Tout en soutenant le processus de réforme, nous avons la conviction que la priorité devrait aller à l'Assemblée générale, en tant qu'organe principal de délibération, de décision et de représentation de notre Organisation.

Ma délégation voudrait rappeler qu'une question aussi délicate que la réforme du Conseil de sécurité devrait être résolue sur la base du plus large consensus possible. Nous sommes convaincus que l'élargissement du Conseil de sécurité, conformément au principe de la représentation géographique équitable et sur la base des contributions des États intéressés au développement de l'économie et de la sécurité internationales, servira les intérêts des États Membres.

Le Kazakhstan se félicite de la création d'un comité permanent sur les organisations régionales. Nous espérons que l'amélioration de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales contribuera au système de sécurité collective.

Le dialogue entre les religions fait partie intégrante des efforts déployés pour promouvoir une culture de paix et de dialogue entre les civilisations et pour faire progresser les valeurs communes énoncées dans la Déclaration du Millénaire.

Nous estimons que la réunion officieuse sur le dialogue entre les religions et de la coopération en faveur de la paix, qui s'est tenue dans le cadre du Sommet de 2005 à New York et coparrainée par le Kazakhstan, a contribué de manière substantielle à l'amélioration du dialogue entre les religions.

Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale de l'appui qu'elle a accordé aux initiatives de notre pays dans ce domaine. Le Kazakhstan a pris l'initiative d'organiser un Congrès des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles. Le deuxième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles se tiendra l'an prochain à Astana. Nous débattons de la question des religions, de la société et de la sécurité internationale. Le Kazakhstan espère que les représentants d'autres instances nouvelles, telles que l'Alliance des civilisations, prendront part au Congrès.

Notre peuple sait que le développement, la sécurité et les droits de l'homme – les trois piliers du monde d'aujourd'hui – ne sont pas des notions abstraites. Nous avons conscience que le succès final dans la réalisation de nos objectifs sera garanti grâce à

la maximisation de l'appui de tous les membres de la communauté internationale. Le Kazakhstan est engagé de manière active et responsable dans toutes les activités principales de l'ONU et a commencé ces dernières années à assumer de plus grandes responsabilités en versant des contributions financières volontaires aux fonds et programmes des Nations Unies.

**M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) :** D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation. Le rapport passe en revue les activités menées au cours de l'année écoulée et présente toutes les nombreuses propositions permettant de relever les défis actuels. Je voudrais insister sur trois points concernant le Sommet qui vient de s'achever.

Premièrement, s'agissant de la mise en œuvre du document final du Sommet, l'ONU célèbre cette année son soixantième anniversaire. Il y a deux semaines, le Sommet a convenu d'un document final, fruit de la bonne entente et d'une compréhension commune, qui guidera l'ONU dans ses activités présentes et futures. Pour l'heure, la tâche principale qui nous attend est d'appliquer le document final dans les faits et de traduire les mots en actes. C'est un défi immense qui nécessite que nous travaillions tous de concert. Le document final porte sur de multiples aspects. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il faudra non seulement les prendre tous en considération, mais il faudra aussi déterminer l'ordre de priorité et le degré d'importance de chacun tout en donnant dans le même temps aux autres aspects l'attention qu'ils méritent.

Nous estimons que, pour mettre en œuvre le document final du Sommet, il faut que les questions de développement occupent une place prépondérante et centrale. Il faut répondre, dans toute la mesure possible, aux besoins des pays en développement, surtout les besoins particuliers de l'Afrique, afin d'imprimer une dynamique nouvelle aux efforts de développement et de permettre que les nombreux pays du monde en développement tirent chacun avantage du Sommet.

La Chine appuie la création, dans les plus brefs délais, de la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle soit opérationnelle le plus rapidement possible et mettre en place le lien effectif entre les activités des Nations Unies dans le domaine de la paix, du développement et de la reconstruction après les

conflits. La création de cette Commission est un brillant succès pour le Sommet. Elle jouera un rôle positif dans le rétablissement de la paix dans les régions en conflit. Nous demandons instamment qu'elle soit rapidement mise sur pied.

Le terrorisme est une menace commune à laquelle tous les pays sont confrontés. Nous appuyons la conclusion le plus rapidement possible des négociations sur une convention générale de lutte contre le terrorisme et entendons y contribuer activement avec toutes les parties.

S'agissant de la réforme du Secrétariat, nous espérons que le Secrétaire général présentera en temps voulu son rapport sur la question. Il faut introduire les réformes nécessaires dans la gestion interne du Secrétariat, qui contribueront à l'efficacité accrue du fonctionnement de l'Organisation afin qu'elle serve encore mieux les intérêts des États Membres. Les mesures de réforme devront non seulement viser à renforcer la capacité de gestion du Secrétariat mais aussi à garantir la protection des droits des États Membres. Nous espérons que toutes les parties poursuivront les négociations sur le rapport du Secrétaire général et s'efforceront de parvenir à un accord.

Le Sommet a convenu de créer un conseil des droits de l'homme. Mais pour les détails, s'agissant de ses modalités, de sa taille et de sa composition, les avis diffèrent. La politisation de la question des droits de l'homme et la pratique de deux poids, deux mesures sont à l'origine des désaccords. Nous espérons que, lors des prochaines consultations, toutes les parties pourront adopter une attitude positive, réduire leurs différences, améliorer leur compréhension commune et trouver des solutions appropriées.

Certes, toutes les parties ont des avis divergents sur un certain nombre de sujets soulevés dans le document final. Il est impossible d'aplanir rapidement les différences de principe, mais il est crucial que toutes les parties prennent en compte les préoccupations mutuelles et gardent patience tout au long des consultations.

Deuxièmement, sur la question de la paix et de la sécurité, comme le décrit le rapport, « l'année écoulée a apporté son lot de succès et de revers, non seulement à l'ONU mais également au monde entier ». L'ONU continue de jouer un rôle positif dans la recherche d'un règlement des questions touchant à l'Iraq, le Soudan, la

République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Afghanistan et Haïti, et elle a obtenu des succès importants en Sierra Leone, à Bougainville et au Timor-Leste. Mais la situation dans de nombreux points chauds continue d'être dans l'impasse ou paraît même connaître une flambée nouvelle.

Le processus politique en Iraq, suite aux progrès quant à la Constitution, est entré dans une phase capitale. Toutes les parties concernées doivent aider à améliorer rapidement la situation en matière de sécurité, accroître la représentativité et le caractère inclusif du processus politique iraquien et aider les Iraquiens à reconstruire leur patrie. L'ONU doit jouer un rôle positif dans la préparation des élections générales et la promotion de la réconciliation nationale.

Le processus de paix au Moyen-Orient semble récemment connaître une évolution positive. Avec la coopération de la partie palestinienne, Israël a assuré le désengagement sans heurt de Gaza et de zones de la Cisjordanie. Cela aura une incidence positive sur les pourparlers de paix entre les deux parties et sur le règlement du conflit. Nous espérons que les deux parties saisiront cette occasion propice pour que le processus de paix israélo-palestinien reprenne la voie tracée par la Feuille de route.

*M. Akram (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.*

Au cours de l'année écoulée, les opérations de maintien de la paix ont été confrontées à des défis d'une ampleur sans précédent. Tous les pays, en particulier les pays développés, doivent apporter un appui accru à l'ONU dans les domaines politique, militaire et financier afin que les opérations de maintien de la paix puissent être effectivement déployées.

La Chine appuie les efforts déployés par l'ONU pour renforcer les capacités en matière de préparatifs stratégiques et de déploiement rapide et approuve la pleine mobilisation des ressources des organisations régionales concernées sous la direction du Conseil de sécurité.

Troisièmement, s'agissant de la question du développement, le Secrétaire général souligne de nouveau dans son rapport l'importance que revêt la question du développement. Comme il le décrit dans son rapport,

« Pour notre génération, nantie la première du capital de connaissances et de ressources nécessaires pour éliminer la misère, plus rien ne justifie que plus d'un milliard de nos semblables soient abandonnés à leur sort ». (A/60/1, par. 4)

Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement est l'engagement solennel pris par tous les pays au Sommet et l'espoir ardent que des centaines de millions de personnes ont placé dans l'ONU. Pour l'heure, il faut sans tarder engager plus avant les réformes pour que le système économique international et les principes qui le régissent soient plus équitables. Il faut en particulier prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des pays en développement et permettre à la mondialisation économique d'avancer sur une voie plus équilibrée, universellement bénéfique et gagnante sur tous les tableaux.

Il est donc nécessaire de créer un climat financier et commercial favorable pour les pays en développement, de réduire le fardeau de leur dette et de renforcer leurs capacités de jouer un rôle dans les affaires économiques internationales de sorte qu'ils puissent vraiment bénéficier de la mondialisation économique. Parallèlement, les pays en développement devraient mettre en commun leurs efforts, se choisir des modèles de développement en fonction de leur situation nationale, renforcer la coopération Sud-Sud et remédier graduellement à leur position défavorisée dans le cadre de la mondialisation économique. Il existe déjà un large consensus sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et le rôle des Nations Unies et le document final vient encore le réaffirmer.

Après 60 ans d'épreuves et de tribulations, l'importance du rôle des Nations Unies dans la paix et le développement se passe de commentaires. Le tsunami dans l'océan Indien en décembre 2004 a été une calamité sans précédent, qui a frappé 14 pays sur deux continents. Récemment, le sud des États-Unis a été frappé par deux cyclones successifs qui ont provoqué des destructions et des victimes surpassant toutes les prévisions. Toutefois, dans les deux cas, les gouvernements, les organisations internationales – dont les organismes des Nations Unies – et les membres de la société civile sont venus en aide aux pays dans la mesure de leurs capacités et ont promptement mobilisé des ressources sur une échelle considérable pour apporter des secours humanitaires. Cela prouve que la communauté internationale a la capacité de prendre des

mesures collectives de façon rapide et efficace pour faire face à des défis de grande ampleur.

Le rôle futur de l'ONU dépendra des efforts et contributions collectifs de toutes les parties au multilatéralisme et de ce qui est fait pour honorer les engagements pris au Sommet en ce qui concerne la réforme des Nations Unies. Ce n'est qu'ainsi que l'ONU pourra améliorer son efficacité, renforcer son rôle de chef de file dans les relations internationales et sa capacité de faire face à tous types de menaces et de défis.

**M. Sardenberg** (Brésil) (*parle en anglais*) : L'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/60/1) nous fournit, annuellement, une occasion très précieuse de faire le point des faits nouveaux qui influent sur la situation mondiale et des mesures prises par l'ONU pour y faire face. Le rapport du Secrétaire général fournit, une fois de plus, à l'Assemblée générale un compte-rendu complet, élaboré avec grand soin, des défis relevés, des tâches accomplies et des objectifs restant à atteindre dans notre action collective. Par l'intermédiaire de ce rapport, il nous communique sa perception très fine des réalités actuelles, des menaces nouvelles et de la meilleure façon, la plus efficace, et la moins douloureuse pour tout le monde, d'y répondre collectivement.

La présente session de l'Assemblée générale est, en quelque sorte, l'aboutissement de ce processus. Il y a quelques semaines, nos dirigeants politiques réunis ici pour la Réunion plénière de haut niveau, se sont mis d'accord sur une série d'objectifs destinés à promouvoir le développement économique et social et à réformer les institutions de l'Organisation. Dans de nombreux cas, on est parvenu à des accords de principe, qui vont maintenant devoir être élaborés par l'Assemblée générale au cours du débat de fond de la présente session.

Même si les résultats finaux de la Réunion plénière de haut niveau n'ont pas été aussi ambitieux que ne l'avaient escompté la majorité des États Membres, son document final (résolution 60/1) nous sert de programme minimal dans nos efforts constants pour promouvoir la réforme et le renforcement bien nécessaires de l'Organisation. Pour cela, il faudra que nous adoptions une démarche véritablement tournée vers l'avenir pour le travail de la présente session.

En matière de développement, la communauté internationale a reconnu que ses efforts actuels avaient été insuffisants et qu'il était urgent de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici la date butoir convenue de 2015. Il est essentiel d'augmenter substantiellement l'aide publique au développement et urgent de trouver des sources innovantes de financement du développement.

Comme l'a dit le Président Lula da Silva dans sa déclaration à la Réunion plénière de haut niveau,

« Nous devons agir plus promptement et de façon plus courageuse. Il est nécessaire d'augmenter, et de beaucoup, les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté et la faim, en offrant des opportunités de développement aux pays pauvres. » (A/60/PV.5)

Il a ensuite ajouté que les pays développés devaient se rendre compte que cet effort additionnel était plus que juste : absolument nécessaire.

Cette nécessité est encore soulignée par l'idée, désormais universelle, que la question du développement est intrinsèquement liée à la paix et à la sécurité internationales. Il faut faire davantage pour promouvoir et faciliter la coopération entre pays en développement eux-mêmes. La coopération Sud-Sud ne remplace pas les formes traditionnelles de coopération Nord-Sud, mais les complète. Les modalités de la coopération Sud-Sud débouchent souvent sur des solutions mieux adaptées aux problèmes relatifs au développement, ces problèmes ayant tendance à être communs à la plupart des pays en développement. Toutefois, davantage de ressources seront nécessaires pour veiller à ce que la coopération Sud-Sud, qui connaît déjà un essor important, puisse être suffisamment étendue pour atteindre une échelle propre à permettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En nous employant à promouvoir le développement économique et social, nous devons également axer notre attention sur la coopération dans les domaines des sciences et des techniques, comme le prévoit le document final. Les actions internationales dans ce domaine doivent viser à assurer un accès amélioré des pays en développement aux connaissances scientifiques ainsi que le transfert vers de technologies accessibles financièrement et adaptées à leur situation, particulièrement dans le cas des pays les moins

avancés. Le Brésil envisage actuellement d'organiser un forum technologique Brésil-Afrique ouvert à la participation des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des institutions financières, en vue de promouvoir des programmes de coopération dans les domaines des sciences, des technologies et de l'éducation.

S'agissant de la promotion de la paix et de la sécurité, il est une menace qui touche la communauté internationale tout entière, c'est le fléau du terrorisme. Ces actes injustifiables ciblent des civils innocents, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, non seulement de façon directe – par les morts et les ravages provoqués par les attentats proprement dits – mais également de façon indirecte, en menaçant de remettre en cause les acquis de nos sociétés en matière de défense et de protection des droits de l'homme.

Notre délégation appuie les efforts du Secrétaire général en vue de mettre la dernière main à une stratégie commune pour faire face à cette menace, dans le plein respect des principes et normes convenus sur le plan international en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. Nous continuons également d'espérer que l'Assemblée générale sera en mesure de trouver un accord sur une convention globale contre le terrorisme, même si la définition précise du terrorisme continue de nous faire défaut.

Une tâche très importante nous attend : la mise en œuvre de la réforme. Dans le document final, nos dirigeants ont prévu la mise en place d'une Commission de consolidation de la paix pour combler le vide institutionnel existant actuellement entre les ordres du jour de la paix et de la sécurité, d'une part, et celui du développement, d'autre part, au niveau de la gestion des situations. Les deux perspectives sont, bien entendu, interdépendantes. Nous devons maintenant mettre en place le comité permanent d'organisation de la Commission et en élire les membres afin de respecter l'échéance fixée à la fin de l'année pour l'entrée en fonctions de la Commission. Lorsqu'elle examinera la composition de ce comité, l'Assemblée générale devra veiller à ne pas réduire la participation des pays du monde en développement, en particulier parce que nous jouons déjà un rôle croissant dans ce domaine.

Nos dirigeants politiques ont également décidé de créer un conseil des droits de l'homme et nous ont confié la tâche, sous la direction avisée du Président de

l'Assemblée générale, d'entamer des négociations ouvertes, transparentes et participatives pour en définir le mandat, les modalités de fonctionnement, les attributions, la taille, la composition, le nombre de membres, les méthodes de travail et les procédures. Pour renforcer les structures et les mécanismes de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, il est indispensable que ce conseil soit établi sur la base des principes d'universalité, de la concertation et de la non-sélectivité. À cet égard, nous devons veiller à ne pas créer un conseil restreint au point où il ne pourrait assurer ni une représentation équilibrée et adéquate de tous les systèmes juridiques, ni la présence de pays en développement, où la question des droits de l'homme présente un très vif intérêt pour les gouvernements comme pour le public.

Nous devons également renforcer, adapter et mettre à jour les structures actuelles de l'Organisation. Le Brésil est très intéressé par le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Plus que jamais, l'Assemblée générale doit jouer un rôle de chef de file et imprimer une orientation politique à l'ensemble de l'Organisation. En menant à bien les tâches que lui a confiées la Réunion plénière, l'Assemblée rétablira en fait son rôle central dans l'activité de l'Organisation.

Le Conseil économique et social doit retrouver son dynamisme et son influence. Il doit être un forum de discussions et d'identification d'un terrain d'entente entre les objectifs du développement durable, l'élimination de la faim et de la pauvreté, la bonne gouvernance et la réduction des inégalités qui sont exacerbées par le processus de la mondialisation. Comme l'indique le paragraphe 153 du document final (résolution 60/1), une réforme rapide du Conseil de sécurité « est un élément central de la réforme générale de l'Organisation que nous menons ». Nous sommes tous convaincus de la nécessité de rendre le Conseil plus représentatif et plus démocratique.

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Brésil, l'Ambassadeur Celso Amorim, lors de la neuvième séance, à l'ouverture du débat général :

« En ce moment historique, aucune réforme du Conseil de sécurité n'aura de sens si elle n'envisage pas d'accroître le nombre de sièges permanents et non permanents et d'inclure des pays en développement d'Afrique, d'Amérique

latine et d'Asie dans les deux catégories. Nous ne saurions accepter que se perpétuent des déséquilibres qui vont à l'encontre de l'esprit même du multilatéralisme ».

Nous sommes certains que tous ceux qui souhaitent sincèrement une véritable réforme de l'Organisation – la grande majorité des Membres – continueront à se battre pour un élargissement du Conseil de sécurité. Il apparaît clairement aux yeux de tous que sans cela, la réforme des Nations Unies ne sera pas complète.

Pour ce qui est de la réforme administrative, nous sommes convaincus que le Secrétariat doit être dynamique, efficace et responsable. Son personnel doit travailler dans une culture de transparence, de responsabilité et d'intégrité, et conformément aux dispositions de l'Article 100 de la Charte. Lorsque l'on procède à des recrutements, il faut tenir dûment compte d'une répartition géographique équitable à tous les niveaux. Il faut améliorer sans tarder au sein du système des Nations Unies la coordination des efforts de lutte contre la faim et la pauvreté – premier des objectifs du Millénaire pour le développement. Les procédures de passation des marchés doivent effectivement incorporer, dans un plus grand souci d'équilibre, des fournisseurs de toutes les régions, en particulier des pays en développement. Le Brésil est également favorable au renforcement des systèmes de contrôle au sein de l'ONU et ce, en garantissant l'indépendance du Bureau des services de contrôle interne.

Enfin, nous devons faire remarquer qu'il y a une grande lacune dans le document final et c'est, bien sûr, l'omission des questions du désarmement et de la non-prolifération. Malgré l'absence d'un accord auquel il faut imputer ce résultat regrettable, nous devons souligner que ces deux questions demeurent hautement prioritaires pour le Brésil et pour la communauté internationale, et que l'Organisation devra continuer de s'y intéresser. L'Assemblée générale à sa soixantième session se doit également d'orienter les travaux dans ce sens.

**M. Ilkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur l'activité de l'Organisation (A/60/1) et le féliciter pour son excellent travail.

Je voudrais également féliciter le Président de la soixantième session de l'Assemblée générale et lui dire

que je suis déterminé à travailler en étroite collaboration avec lui pour réaliser les objectifs de l'Assemblée. Il a toute la confiance et le plein appui de ma mission.

Puisque la Turquie a souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne ce matin, je me limiterai à faire certaines observations sur un sujet précis : le terrorisme.

Tout d'abord, nous croyons qu'aucune cause, aucune revendication ne saurait justifier le fait de prendre pour cible et de tuer non seulement des civils et des non combattants, mais aussi du personnel militaire et de sécurité. Je tiens à le souligner encore une fois. Comme nous l'avons constaté à maintes reprises, le terrorisme menace l'existence même des personnes, des nations et de la civilisation humaine tout entière. Le terrorisme est un moyen d'oppression qui humilie la personne et fait obstacle au développement de l'humanité. C'est une violation flagrante des droits de l'homme et, avant tout, du droit à la vie. Il faut donc condamner tous les actes, toutes les méthodes et toutes les pratiques du terrorisme qui sont injustifiables quelles que soient les circonstances et quelle qu'en soit la motivation. Rien ne saurait justifier des actes de terrorisme.

La Turquie, pays qui a souffert du terrorisme, signale depuis longtemps la nature critique du problème et a prévenu la communauté internationale de ce fléau. Le terrorisme est le problème commun de l'ensemble de la communauté internationale; aucun pays ne peut se croire à l'abri de ce phénomène.

La Turquie adhère à la stratégie en cinq volets de lutte contre le terrorisme du Secrétaire général. Nous nous félicitons également de ce que le Document final du Sommet mondial ait prononcé une condamnation sans équivoque du terrorisme. (*résolution 60/1*) Nous sommes prêts à collaborer avec d'autres durant la soixantième session pour conclure une convention générale sur le terrorisme international.

**M. Acharya** (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements au Président pour la manière dont il dirige nos travaux. L'allocution qu'il a prononcée à la fin du débat général a bien reflété la teneur des débats de l'Assemblée.

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/60/1), rapport très complet qui

aborde toute une gamme de questions, notamment la paix et la sécurité, le développement, la réforme des Nations Unies et de son administration, ainsi que d'autres questions internationales qui nous intéressent tous au plus haut point.

Un grand nombre de ces questions importantes figurent dans le document final de la Réunion plénière de haut qui vient de s'achever, bien que beaucoup d'entre elles doivent encore faire l'objet de nouvelles négociations. Le document final, bien qu'il ne soit pas parfait à 100 %, reflète comme il convient les espoirs de l'humanité et ses aspirations à la paix, à la sécurité et au développement, et réaffirme notre volonté de réaliser ces objectifs dans les délais impartis.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer les pays ayant des besoins spéciaux, tels que les pays les moins avancés et les pays sans littoral, afin de les aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un tel appui peut commencer par une application sincère des engagements pris et par la poursuite des efforts tendant à accroître l'aide au développement, à ouvrir les marchés et à alléger la dette de ces pays.

Le document final indique expressément que le terrorisme constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Le Népal s'associe à la condamnation internationale du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les buts et les lieux où il se produit, tel qu'énoncé dans le document final.

Lui-même victime d'actes de terrorisme gratuits depuis maintenant plus de 10 ans, le Népal est partisan d'une lutte résolue, collective et générale contre le terrorisme. Nous sommes favorables à l'adoption rapide d'une convention générale sur le terrorisme international.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son intérêt constant pour la situation difficile que connaît actuellement le Népal. À ce sujet, la référence à l'ordre constitutionnel népalais qui figure dans son rapport a retenu notre attention. Nous souhaiterions préciser que cette référence à l'ordre constitutionnel ne correspond pas à la réalité. S. M. le Roi est le gardien de la Constitution du Royaume du Népal de 1990. Cette constitution est toujours en vigueur et appliquée. Les mesures prises par Sa Majesté le 1<sup>er</sup> février et après cette date ont été guidées par son obligation constitutionnelle, en sa qualité de

chef de l'État, de garantir la sécurité et l'intégrité de la nation et de créer une atmosphère propice à la revitalisation de la démocratie multipartite et de l'état de droit, mis à mal par la persistance de la violence, du terrorisme et de la corruption.

Le Népal a à cœur de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous réaffirmons notre ferme attachement à l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'ouverture, au Népal, d'une antenne du Haut Commissariat aux droits de l'homme témoigne de notre volonté de protéger les droits de l'homme conformément aux obligations juridiques internationales qui nous incombent, bien que le respect des droits de l'homme soit depuis longtemps déjà ancré dans nos valeurs morales et dans notre culture.

Nous accueillons très favorablement l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale aux personnes déplacées à l'intérieur du Népal.

Le Népal se félicite de la décision de créer une Commission de consolidation de la paix afin d'aider les pays à se relever d'un conflit. Nous souhaitons une représentation équitable des pays fournisseurs de contingents au sein de cette commission et une définition explicite de ses méthodes de travail.

Nous sommes fiers de rappeler notre participation ininterrompue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1958. Nos soldats de la paix se sont attiré les louanges de la communauté internationale pour leur zèle, leur discipline et leur professionnalisme.

Le Népal célèbre cette année le cinquantième anniversaire de son adhésion à l'ONU. Le Népal adresse ses sincères remerciements à l'ONU pour sa contribution inestimable à notre développement socioéconomique.

Nous pensons que le train de réformes proposé dans le rapport du Secrétaire général et entériné par l'Assemblée générale aidera l'ONU à acquérir la force nécessaire pour relever les défis de notre temps.

**M. Toro Jiménez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela prend la parole à cette séance de l'Assemblée générale pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/60/1).

Nous profitons de l'occasion pour nous associer à la déclaration prononcée par la délégation de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Nous voudrions souligner l'appui et la coopération que notre pays fournit aux efforts et aux activités de l'ONU. L'avenir de l'Organisation est aujourd'hui gravement compromis avec le projet de réformes de l'ONU, en raison des motivations de ceux qui conçoivent l'Organisation comme un instrument au service exclusif de leurs intérêts – nous voulons parler des États-Unis et de leurs alliés – et comme une composante du nouvel ordre néo-colonial qu'ils veulent installer dans le monde afin de redistribuer ou de réorganiser les marchés et les zones d'influence. Ce projet de réformes prétend rétablir l'hégémonie impérialiste en installant un multilatéralisme institutionnel vide de sens, qui se détourne des peuples, allant jusqu'à desservir même leurs intérêts. Il prévoit la création de nouveaux mécanismes d'ingérence et de répression, hostiles à la souveraineté des États Membres de l'Organisation, qui creuseraient le déséquilibre mondial déjà profond dans la mesure où, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, ils renforceraient essentiellement le Conseil de sécurité.

Le Venezuela considère l'ONU comme une organisation centrale et démocratique de la société internationale, démocratique elle aussi, reposant sur le développement socioéconomique. De même, nous considérons le multilatéralisme comme l'instrument et la condition nécessaires à la formation d'un monde multipolaire, interdépendant, solidaire et pacifique. Le principe directeur de notre politique extérieure est la promotion d'une coopération internationale axée sur le resserrement de la coopération Sud-Sud, dont le but principal est de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui font obstacle à l'autodétermination de nos peuples et compromettent gravement la stabilité démocratique des États.

Le Venezuela estime que ces buts ne peuvent être atteints qu'au moyen de politiques économiques et sociales concrètes visant à faire des peuples des participants et des acteurs du processus décisionnel; qu'en présence d'un gouvernement vertueux et démocratique, qui soit au diapason d'un peuple très impliqué dans la prise des décisions politiques collectives, à tous les niveaux; et qu'à travers la mobilisation massive de ressources en faveur du développement, l'entente mutuelle entre les pays en développement et la collaboration avec les pays

développés, ces derniers ayant la plus grande part de responsabilité dans la création d'un monde nouveau qui privilégie le progrès économique et la justice sociale. Mettre en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté afin de redresser une injustice séculaire, telle est la condition préalable à un nouvel ordre mondial humanisé et juste. Rien n'est plus éloigné de cet objectif que le sombre tableau offert par le projet actuel de réformes de l'ONU et la réponse à l'appel que l'Organisation a lancé il y a déjà plusieurs mois pour que soit menée à bien la mission noble et humanitaire que nous avons évoquée et à laquelle nous avons tous souscrit.

Nous voulons parler du document présenté à cette Assemblée en violation de la règle universelle du respect des formes régulières. Notre délégation réitère donc les réserves exprimées par notre Président depuis cette tribune à propos de ce document, que la République considère comme nul et non avenue pour les prochaines négociations.

Le rapport du Secrétaire général rend assez mal compte du piètre état de la planète et de cette organisation, universelle par excellence, qui est appelée à faire respecter les valeurs fondamentales de sa Charte fondatrice. C'est la conséquence de l'action corrosive qui, jour après jour, détruit un peu plus les êtres humains, la faune, les mers, les zones aquifères et les terres fertiles dont dépend l'existence de l'homme sur la Terre. Cette action corrosive semble nous conduire irréversiblement au gouffre où nous attend la destruction.

Malheureusement, lorsque nous observons cette situation, nous sommes envahis de tristesse à la pensée qu'une Organisation telle que l'ONU puisse être si soumise, ployant tellement sous poids de sa propre complaisance qu'elle semble se réjouir de sa propre ignominie sur le chemin qui mène à l'échafaud.

Le Venezuela a enregistré des efforts importants dans la lutte contre la pauvreté comme tout observateur impartial peut le voir en dépit des actions subversives et antinationales qui ont eu lieu depuis 2002 et qui visaient à porter atteinte à la stabilité démocratique de mon pays. Ces actions continuent d'être perpétrées avec l'appui financier des organisations non gouvernementales qui sont aidées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

À cet égard, la République bolivarienne du Venezuela tient à affirmer qu'elle n'est pas d'accord

sur la manière dont sont établis à l'ONU les indicateurs et les méthodes pour gérer et évaluer les données statistiques permettant de mesurer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous désapprouvons dans sa forme et sa substance, la manière dont les données sur notre pays ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général. Nous ne sommes pas d'accord avec les partis pris monétaristes des indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté qui se fondent sur le dollar et ne nous permettent pas de quantifier le résultat des politiques publiques qui abordent la question de manière globale.

Dans le même esprit, on ne peut pas comprendre la portée des programmes sociaux, en particulier des missions, ni le rôle qu'elles jouent pour parvenir à un développement durable, humain, intégral et endogène qui contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous contestons la manière dont on manie les statistiques et les méthodologies qui ne permettent pas de tenir compte des réalités sociopolitiques concrètes et particulières du Venezuela ou d'un autre pays.

Dans notre cas, les événements qui se sont déroulés depuis décembre 2001 – depuis le coup d'état d'avril 2002 à l'échec de la tentative de renversement de 2003 lancée par les intérêts pétroliers – ont représenté un élément fondamental qui a renversé la tendance positive que l'on voyait apparaître dans le pays sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous comparons notre situation à celle dans laquelle se trouve l'Asie depuis le tsunami, et nous nous demandons si la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ne devrait pas, dans son prochain rapport, faire référence à cette réalité historique qui affectera certainement la croissance sociale et économique dans les pays touchés pendant la période considérée. Pour notre pays, les événements de 2002 et de 2003 ont représenté l'équivalent d'un tsunami.

Enfin, nous aimerions dire que la proposition qui consiste à créer un nouveau Conseil des droits de l'homme en partant d'une transition simpliste à partir de la Commission des droits de l'homme ne va pas résoudre les problèmes existants. Nous ne nous trouvons pas face à un problème de sémantique – de procédure, de structure ou de terminologie. Toute réforme proposée de l'actuelle Commission des droits de l'homme doit être avant tout axée sur la réalisation

de changements politiques profonds et bien sûr, sur un élargissement de sa composition.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général pour son excellent rapport analytique sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport nous donne une vue d'ensemble très riche en informations, une vue d'ensemble complète sur toutes les facettes de l'activité de l'ONU. Naturellement, ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ce rapport, avec le document final adopté à l'issue de la récente Réunion plénière de haut niveau, sera d'une grande utilité à nos délibérations.

Dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'année écoulée, la plupart des situations se sont améliorées. Mais il note également que d'autres, malheureusement, se sont détériorées. L'action de l'ONU conjuguée à la volonté politique des parties en conflit, notamment d'honorer leurs engagements, et celle des acteurs intéressés à user de toute leur influence ont été décisives pour améliorer le climat de paix. Ma délégation souscrit à ce diagnostic et voudrait saluer toutes les actions entreprises par l'ONU à travers le monde pour prévenir les conflits, rétablir, maintenir et consolider la paix. Nous encourageons à cet égard les parties aux conflits qui perdurent à faire montre de volonté politique de régler leurs différends par des moyens pacifiques et à recourir aux bons offices de l'ONU.

Le Cameroun se félicite de l'assistance électorale apportée par l'Organisation à l'Afrique. Comme le fait remarquer le Secrétaire général, la tenue d'élections crédibles est devenue aujourd'hui un élément essentiel du rétablissement et de la consolidation de la paix, ainsi que de la prévention des conflits. Le Cameroun engage l'Organisation à persévérer dans cette voie et continuera, pour sa part, de soutenir l'inclusion de l'appui électoral dans le mandat des opérations de maintien de la paix et des accords politiques conclus dans les pays en conflit ou sortant de conflits et en transition politique.

S'agissant précisément des opérations de maintien de la paix, ma délégation est en faveur du renforcement des capacités africaines dans ce domaine, y compris par le truchement de la coopération avec les organisations régionales. Ce renforcement des

capacités doit s'entendre, bien entendu, des capacités découlant de la formation des troupes africaines ainsi que l'amélioration de leurs capacités d'action rapide, autonome sur les terrains d'opération. L'autonomie de l'Afrique dans le maintien de la paix est en effet une nécessité. Elle entre dans la liste des besoins spéciaux de l'Afrique dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Dans les domaines de la coopération pour le développement, le Secrétaire général préconise, s'agissant des besoins spéciaux de l'Afrique, un appui international en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le rapport du Secrétaire général, qui émet des recommandations sur les moyens de mobiliser cet appui, sera examiné au cours de la présente session et, à cette occasion, la délégation camerounaise fera des observations de fond sur cette question.

Le NEPAD, en tout cas, devrait être un moteur puissant du développement de l'Afrique, à la condition que la dette africaine soit allégée voire annulée, à la condition que l'aide augmente considérablement et que la croissance et la lutte contre la pauvreté soient stimulées par une participation équitable au commerce mondial.

Le Cameroun a accueilli avec satisfaction la confirmation de l'annulation de 100 % des créances du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur certains pays pauvres classés dans la catégorie des pays pauvres très endettés. C'est une mesure qui nous semble prometteuse et qu'il convient d'étendre très rapidement à un plus grand nombre de pays. Nous fondons beaucoup d'espoirs à cet égard sur la réunion qui se tiendra ce week-end à Londres.

Ma délégation a pris bonne note du contenu du paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Dans ce paragraphe, en effet, le Secrétaire général traite de la mise en œuvre de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice dans le différend frontalier entre le Nigéria et le Cameroun. Je tiens à exprimer toute l'appréciation et la gratitude de mon pays au Secrétaire général pour ses bons offices et pour l'intérêt constant qu'il porte à l'application de cette décision. Je voudrais saisir cette occasion pour confirmer, comme il le relève du reste lui-même dans son rapport, la détermination jamais démentie du

Cameroun d'aller de l'avant dans la recherche des modalités de mise en œuvre rapide de cet arrêt.

Nous approuvons le choix fait par le Secrétaire général de rendre compte de son action au sujet de ce différend dans la partie de son rapport consacrée à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix.

C'est le lieu pour le Cameroun de réitérer sa proposition formulée ici même le 23 septembre 2005, lors du débat général. Mon pays, on s'en souviendra, avait alors insisté sur la nécessité d'informer de façon exhaustive les États Membres, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'état d'exécution des décisions rendues par la Cour internationale de Justice, comme du reste ces organes le sont des activités annuelles de cette dernière.

La mise en œuvre de l'arrêt – dont la Cour internationale de Justice n'est plus comptable – demeure un grand enjeu pour la paix et la sécurité internationales, car le différend n'est éteint, ou considéré comme tel, que lorsque cette décision rendue par la Cour a été totalement exécutée.

La situation créée par la non-exécution prolongée d'une décision peut menacer et la paix et la sécurité internationales. C'est pour cette raison que mon pays estime que le Secrétaire général devrait régulièrement informer dans le détail le Conseil de sécurité de l'état d'exécution des arrêts rendus par la Cour et en rendre aussi compte aux États Membres dans son rapport sur l'activité de l'Organisation à l'Assemblée générale, et cela que l'Organisation soit ou non impliquée dans le processus de leur mise en œuvre.

Il est en effet bon, selon nous, que l'ensemble des États soient informés de ce qui se fait en faveur de la paix. De la sorte, ils pourraient accompagner les acteurs de leur soutien et de leurs conseils.

Notre souhait, Monsieur le Président, est que notre présente requête puisse figurer parmi les conclusions que vous tirerez du présent débat. Si, en effet la paix et la sécurité internationales sont l'affaire de tous et de chacun des États Membres, la mise en œuvre des décisions de la Cour – décisions qui y contribuent – l'est tout autant.

Pour terminer, le Cameroun voudrait dire qu'il appuie l'appel du Secrétaire général à réfléchir, en ce soixantième anniversaire de l'Organisation, sur la manière dont nous pourrions mieux nous acquitter de nos devoirs et responsabilités. Nous restons convaincus que, sans l'appui des États Membres et sans leur coopération, l'ONU ne sera pas en mesure de relever les défis du siècle nouveau et de répondre aux attentes des peuples des Nations Unies.

**Le Président par intérim (*parle en anglais*) :**  
Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation publié sous la cote A/60/1?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (*parle en anglais*) :**  
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 110 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 20.*